



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 666/2023
Date de la séance du CE : 14 juin 2023
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2022.BKD.9425
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2022 de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sont définis dans la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne ainsi que dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif à la BFH pour les années 2021-2024 (ACE 1430/2020).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la BFH a fourni de bonnes prestations en 2022. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- En 2022, la BFH comptait 7847 étudiantes et étudiants au total, 6064 étaient immatriculés dans les 30 filières de bachelor et 1783 dans les 25 filières de master. À cela s'ajoutent 2559 diplômes sanctionnant des formations continues (CAS, DAS et MAS/EMBA)¹. La nouvelle filière de master sur l'économie circulaire intitulée « Circular Innovation and Sustainability » a été lancée avec succès à l'automne 2022.
- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), près de 83 750 étudiantes et étudiants suivaient une formation dans une haute école spécialisée suisse durant le semestre d'automne 2022. Cela correspond à une baisse de 1,4 % par rapport à 2021, qui affichait une croissance de 2,2 % par rapport à 2020. La BFH est l'une de seules hautes écoles spécialisées qui a enregistré en 2022 une hausse globale de son nombre d'étudiantes et étudiants (+0,6 %). Ainsi, la part d'étudiantes et d'étudiants inscrits à la BFH par rapport à l'ensemble des étudiantes et étudiants inscrits dans une haute école spécialisée suisse a légèrement augmenté (9,6 % contre 9,4 % l'année précédente).
- Cette croissance est due à l'augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants inscrits dans une filière de master de la BFH (+4,9 %). Dans les filières de bachelor, ce nombre n'a pratiquement pas changé (+0,0 %). La moitié des départements de la BFH enregistrent une hausse du nombre d'étudiantes et étudiants par rapport à l'année précédente (Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires [HAFL], Travail social, Gestion et Haute école fédérale de sport de Macolin [HEFSM]), alors que les autres affichent une légère baisse (Architecture, bois et génie civil [ABG], Technique et informatique [TI], Santé, Haute école des arts).

¹ La filière de bachelor Sport n'est plus prise en compte dans le rapport de gestion de la BFH. La Haute école fédérale de sport de Macolin a reçu son accréditation institutionnelle en 2022, ce qui ne ressortira des statistiques de l'Office fédéral de la statistique qu'à partir de 2023.

- Après avoir fortement augmenté lors des années 2020 et en 2021 marquées par la pandémie de COVID-19, le nombre d'étudiantes et d'étudiants se normalise donc à nouveau. L'évolution du nombre de nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants commençant leurs études de bachelor à la BFH confirme également cette tendance. Bien que la baisse de -10,9 % enregistrée actuellement puisse paraître très forte (+3,5 % en 2021), elle est relativisée d'une part par la tendance similaire au niveau suisse (-6,3 % en 2022, contre -0,3 % en 2021), d'autre part par la comparaison avec les chiffres de 2019, qui permet de constater que le nombre de nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants à la BFH n'a presque pas diminué (baisse de moins de 1 %). Les autres hautes écoles spécialisées situées à proximité affichent quant à elles des baisses entre -3 % et -9 %.
- Le bilan des flux financiers lié à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) est fortement marqué en 2022 par les changements opérés sur le site du Centre de formation Santé de Bâle-Ville (BZG). Les rapports de travail du personnel pour la filière d'études Physiothérapie ont pu être transférés au 1^{er} janvier 2022 du site de Bâle à la BFH, qui peut depuis proposer cette formation en toute indépendance. Elle comptabilise également les recettes découlant de l'AHES attribuées au BZG, qui se montent à environ 1,5 million de francs. En même temps, elle économise les dépenses AHES de près de 600 000 francs, payées auparavant par le canton pour les étudiantes et étudiants bernois suivant leur formation au BZG. Ainsi, les recettes découlant de l'AHES augmentent en 2022 de 4,3 %, pour passer de 38,9 millions à 40,6 millions de francs, tandis que le nombre d'étudiantes et d'étudiants bernois inscrits à une haute école spécialisée extracantonale continue de diminuer. Les dépenses AHES se chiffrent en 2022 à 44,5 millions de francs, ce qui représente une baisse de 3,9 % par rapport à l'année précédente (CHF 46,3 millions). D'un point de vue global, le bilan des flux financiers lié à l'AHES reste négatif (CHF -3,9 millions), malgré une nette amélioration par rapport à 2021 (CHF -7,4 millions).
- Les coûts par place d'études à la BFH ont à nouveau pu être réduits de 1,5 % en glissement annuel et se situent près de 1 % en dessous de la valeur de référence suisse (écart au niveau bachelor -1 % et au niveau master 0 %). Cependant, les chiffres comparatifs nationaux n'étant pas encore disponibles, cette baisse momentanée se réfère à 2021.
- La dispersion de la BFH sur plusieurs sites constitue toujours un inconvénient de taille. Il faudra encore un peu de temps pour y remédier, les projets de campus lancés par le canton étant en cours. En novembre 2022, le canton a pu effectuer l'acquisition du dernier immeuble nécessaire à la réalisation du campus Biel/Bienne, supprimant ainsi les derniers obstacles juridiques empêchant l'avancée du projet. La mise en service du campus est donc à nouveau prévue pour 2027². Le Grand Conseil a approuvé le 7 septembre 2022 le crédit de construction d'un montant de 352 millions de francs pour le campus Berne. La mise en service sera possible pour le semestre d'automne 2028 au plus tôt.
- La BFH a élaboré sa stratégie 2023-2026 avec l'idée directrice « Ouvrir des horizons nouveaux – participer au changement ». En tant que haute école spécialisée polyvalente, elle cherche à réunir ses atouts et ses compétences afin de contribuer de manière avisée à la transition vers une société durable, soucieuse de la santé, juste d'un point de vue intergénérationnel et qui se distingue par sa maîtrise des technologies nu-

² Sous réserve de l'approbation par le Grand Conseil du crédit complémentaire pour le campus Biel/Bienne lors de la session d'été 2023.

mériques. Pour ce faire, la BFH veut se démarquer au niveau régional, national et international en traitant des thèmes d'avenir pertinents, combiner des approches artistiques, scientifiques et sociales, ainsi que s'engager activement au sein de réseaux de recherche nationaux et internationaux. Conformément à ses priorités stratégiques, la BFH a défini trois axes thématiques qui seront développés par les différents domaines disciplinaires en fonction de leur champ de spécialisation. Les axes choisis sont le développement durable, la transformation numérique centrée sur l'humain et la « Caring Society ».

- En 2022, la BFH a mis l'accent sur sa position de haute école entrepreneuriale qui a déjà lancé diverses initiatives dans ce domaine. Lors de la Journée de la BFH, organisée sous la devise « BFH entrepreneuriale – Le futur est à nous ! », l'école a présenté divers projets auxquels elle participe et inauguré son Entrepreneurship Office, un service dédié à l'entrepreneuriat. Elle a également publié son premier rapport sur la durabilité, qui porte sur les quatre domaines thématiques suivants : recherche en vue d'un avenir durable, formation pour le développement durable, participation au sein de la société et fonctionnement durable. Le rapport paraîtra tous les deux ans et fera le point sur les objectifs visés et sur l'avancée des mesures et des activités.
- Depuis le mois de mars 2022, la BFH s'engage en faveur de l'intégration des étudiantes, étudiants, chercheuses et chercheurs ukrainiens. Elle propose notamment une formation complémentaire CAS Reconstruction en Ukraine, qui s'adresse principalement à des réfugiées et réfugiés ukrainiens qui disposent d'un bagage professionnel adéquat. Les coûts de la formation sont pris en charge par des entreprises partenaires.
- Pour la période de fonction du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, le Conseil-exécutif du canton de Berne a nommé le conseiller national Christian Wasserfallen ainsi que le directeur de la Technische Fachschule Bern, Matthias Zurbuchen, pour siéger au sein du conseil de la BFH. Ils succèdent à Stefan Gelzer et Werner Luginbühl, qui ont déposé leurs fonctions auprès du conseil. Regula Gloor a été réélue pour la même période de fonction.
- Les comptes annuels de la BFH bouclent sur un déficit de -7,6 millions de francs (CHF -6,3 millions en 2021). L'évolution négative du marché des capitaux (CHF -5,1 millions en 2022, CHF -1,6 millions en 2021) a un effet considérable sur les comptes annuels. Le financement de projets stratégiques par le biais des réserves, bien que prévu pour l'exercice sous revue, a également contribué à ce résultat. Le résultat d'exploitation s'élève à -2,5 millions de francs (CHF -4,7 millions l'année précédente). Le capital propre de la BFH est passé de 57,3 millions de francs à 49,7 millions de francs.
- La contribution cantonale s'est élevée à 119,2 millions de francs (CHF 118,2 millions en 2021), ce qui représente 36,6 % des revenus de la BFH (37,3 % en 2021). Sur ce montant, 2 millions de francs sont prévus pour la mise en œuvre des objectifs du programme gouvernemental de législature du canton, notamment pour la mise en place et l'exploitation du TecLab à Berthoud, de la School of Biomedical and Precision Engineering en collaboration avec l'Université de Berne, ainsi que de la mise en place et l'exploitation du centre de compétences « BeLEARN », qui est un projet commun aux trois hautes écoles bernoises.
- Pour contrôler la mise en œuvre du projet BeLEARN, commun aux trois hautes écoles bernoises, un cycle de controlling distinct a été défini lors de l'octroi des mandats de

prestations aux hautes écoles : chaque institution devra remettre tous les ans à l'Office de l'enseignement supérieur un rapport sur des paramètres prédéfinis. En 2022, le projet BeLEARN en était à la phase de mise en route et un premier rapport intermédiaire a été élaboré. Ce dernier a montré que BeLEARN était sur la bonne voie. Le premier rapport ordinaire sera envoyé fin mai 2023 à l'Office de l'enseignement supérieur et concernera l'exercice 2022. Il sera donc intégré au rapport concernant les rapports de gestion 2024 des hautes écoles.

- Les revenus d'exploitation de la BFH se sont montés à 326 millions de francs (316,5 millions en 2021). Ce résultat est dû, outre aux effets de la hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants, à l'augmentation par rapport à 2021 des fonds de tiers pour la recherche, qui ont atteint un nouveau record avec 48,1 millions de francs (+15 % en glissement annuel). Les revenus issus de la formation continue ont également dépassé les attentes en se maintenant au niveau élevé de 2021 (CHF 22,2 millions).
- Les charges de personnel ont augmenté de 9,7 millions de francs par rapport à l'année précédente (+3,9 % contre +4,8 % en 2021). Cette hausse est due à l'augmentation du nombre d'équivalents plein temps (+ 120 env., soit + 7 %), qui a eu lieu parallèlement à la croissance observée dans les domaines de l'enseignement, de la formation continue et de la recherche et qui tient également compte de l'arrivée des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs du BZG de Bâle-Ville. Mis à part la constitution de provisions pour les engagements de prévoyance (CHF 1,3 million), c'est surtout la croissance de la masse salariale du canton, décidée par le Conseil-exécutif, qui est à l'origine de cette augmentation des charges de personnel.
- L'entretien de controlling entre la Direction de l'instruction publique et de la culture et la BFH a eu lieu le 21 novembre 2022. La Direction de l'instruction publique et de la culture a constaté que la BFH remplissait entièrement et avec une qualité élevée le mandat que lui attribue la législation, et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles s'est consacré au rapport de gestion de la BFH le 25 avril 2023.

2. Bases légales

- Articles 46 et 56, alinéa 2 de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB ; RSB 435.411)
- Article 67, alinéa 3 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur la Haute école spécialisée bernoise (OHESB ; RSB 436.811)

3. Décision

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture,

il est arrêté ce qui suit :

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de gestion 2022 de la BFH.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2022 de la BFH